

Conseil Municipal du 05 avril 2019

Absents sans procuration : Mme DURRANT et M. HERAUD

Absente avec procuration : Mme SPENCER

La séance est ouverte à 20h30.

1 – Projet de création d'une épicerie coopérative soumise au régime de la loi 1901

Mme BEDON Anne-Laure et Mme JHANJEE Laëtitia (demeurant dans le bourg) sont revenues en début de séance pour nous confirmer la création d'une épicerie coopérative soumise au régime de la loi 1901. Cette association portera le nom « Les Potes de la Coop' in en bourg » et l'ouverture est prévue pour fin mai 2019. Elles occuperont le local de l'ancienne épicerie du Châtain-Besson. Pour en bénéficier, il est nécessaire de devenir adhérent en payant une cotisation. Pour les personnes intéressées, merci de contacter directement Anne-Laure au 06.72.05.44.64 ou Laëtitia au 05.17.79.17.72.

2 - Vote des comptes administratifs 2018 (général et assainissement)

a) Budget général :

Fonctionnement : il avait été prévu au BP 2018 en dépenses et recettes la somme de 905 190 €. En définitif, le total des recettes réalisées s'élève à 907 871,05 € et en dépenses réalisées à 469 047,16 € pour 2018.

Investissement : il avait été prévu au BP 2018 en dépenses et recettes la somme de 931 952 €. En définitif, le total des recettes réalisées s'élève à 483 627,29 € et en dépenses réalisées à 719 846,90 € pour 2018.

b) Budget assainissement :

Fonctionnement : il avait été prévu au BP 2018 en dépenses et recettes la somme de 80 385 €. En définitif, le total des recettes réalisées s'élève à 78 814,33 € et en dépenses réalisées à 72 317,64 € pour 2018.

Investissement : il avait été prévu au BP 2018 en dépenses et recettes la somme de 269 580 €. En définitif, le total des recettes réalisées s'élève à 269 656,88 € et en dépenses réalisées à 25 684,08 € pour 2018.

Après débat, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2018.

3 - Vote des comptes de gestion 2018

Le CM approuve les comptes de gestion dressés par le receveur qui sont identiques aux comptes administratifs.

4 – Vote pour l'affectation du résultat de fonctionnement

Le CM décide d'affecter 140 403,45 € à la section de fonctionnement du BP 2019 au 002 et d'affecter l'excédent de 6496,69 € à la section d'exploitation du BP assainissement 2019 au 002.

5 – Vote des budgets primitifs 2019

a) BP général

Fonctionnement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 744 063 €.

Investissement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 660 578 €.

b) BP assainissement

Fonctionnement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 59 405 €

Investissement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 274 690 €.

Après débat, le CM valide les budgets 2019.

6 – Vote des taux d'imposition 2019

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant aux taux communaux suivants qui se répartissent comme suit :

- Taxe d'habitation : 5,49 %
- Taxe foncière (bâti) : 11,94 %
- Taxe foncière (non bâti) : 51,70 %

Après débat, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier ces taux qui sont identiques à l'an passé et aux années antérieures.

7 – Vote des subventions attribuées aux différentes associations

M. Le Maire propose d'attribuer aux associations citées ci-dessous les sommes suivantes :

AS Ecuras : 1000 €, ADMR : 350 €, Société de chasse : 800 €, CAUE Charente : 81 €, CIDIL : 500 €, Association pêche : 400 €, Amicale donneurs de sang : 200 €, comité des fêtes : 800 €, mémoires d'Ecuras + bibliothèque : 1600 €, club des Aînés : 800 €, TED 16 : 400 €, Tardoire Allegro : 500 €, Ecuras Cité des légendes : 800 €, Union nationale des anciens combattants : 300 €, Gym volontaire : 800 €, la boule d'Ecuras (club pétanque) : 800 €, l'Association des amis de la maison de retraite de Montbron : 300 €, édition BDA 2 : 500 €, l'Association Les Potes de la Coop' in en bourg : 800 €, l'Association des Acquéreurs du Village Le Chat : 2000 €.

Le Conseil valide.

8 – Cérémonie du 8 mai 2019

La cérémonie du 8 mai aura lieu au monument aux morts à 11h, elle sera suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité à la Mairie et s'en suivra le repas des Aînés à 12h30 à la salle des fêtes.

9– Questions diverses

a) Fermeture mairie et agence postale pour congés

La Mairie et l'Agence Postale seront fermées du lundi 22 avril 2019

au vendredi 26 avril 2019 inclus. APC fermée le samedi 27 avril.

Reprise le lundi 29 avril 2019.

Une permanence à la mairie sera réalisée le jeudi 25 avril de 09 h à 12 h.

La séance est levée à 23h.



LE MAIRE
Denis BONHARY